

LE GRAND
Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2025_052

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	57
Votants	72
Pouvoirs	15

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 16 mai 2025

LE 22 mai 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

GESTION ESTIVALE DES PISCINES ET BAIGNADE SAISON 2025 - BESOINS SAISONNIERS -

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, Mme ARNAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, M. LAVITOLA, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COLBAC, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. TALLET, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme REYS, M. PERIER

POUVOIR(S) :

Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALINIER
Mme LABAILS donne pouvoir à M. AUZOU
Mme KERGOAT donne pouvoir à M. NARDOU
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. PROTANO
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. BIDAUD donne pouvoir à M. SUDREAU
M. PARVAUD donne pouvoir à M. MARTY
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme CHERBERO
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. LECOMTE
M. DELCROS donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BARROUX
Mme DUPUY donne pouvoir à M. AMELIN
Mme MARCHAND donne pouvoir à Mme DOAT
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. LAVITOLA

GESTION ESTIVALE DES PISCINES ET BAIGNADE SAISON 2025 - BESOINS SAISONNIERS -

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que les piscines de MARSAC/ISLE, SORGES, NIVERSAC, BERTRAN DE BORN et la baignade surveillée de l'étang de NEUFONT nécessitent de recruter du personnel saisonnier pour l'été 2025.

Que les besoins hebdomadaires en surveillants aquatiques seront de 124 semaines pour l'été 2025 contre 125 pour l'été 2024.

Que concernant les agents d'accueil/hygiène les besoins seront de 65 semaines pour l'ensemble des sites contre 64 pour la saison dernière.

Les ouvertures/heures et surveillances des baignades :

MARSAC/ISLE	NIVERSAC	SORGES	B2B	NEUFONT
Ouverture le mercredi et week-end du 18 juin au 4 juillet Ouverture estivale du 5 juillet au 31 août	Ouverture estivale du 5 Juillet au 31 août	Ouverture estivale du 5 Juillet au 31 août	Ouverture estivale du 5 juillet au 10 août. (En arrêt technique à partir du 11 août)	Surveillance du 28 juin au 31 août. Week ends du 21/22 juin et 6/7septembre
10H/20H	10H/13H30 14H30/19H30	10H30/13H00 14H30/19H30	10H/14h00 15H/20H	13H/19H

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de recruter par le biais des missions temporaires du CDG24, pour la période estivale 2025, des agents contractuels conformément à l'article L.322-23 2° du code général de la fonction publique, comme agent polyvalent des piscines relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (catégorie C) rémunérés sur la base de l'indice majoré 366 et comme agents MNS/BNSSA relevant du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives catégorie B, rémunérés sur la base de l'indice majoré 387.
- Dit que les crédits pour ces saisonniers sont bien prévus au budget 2025 et s'inscrivent dans la limite de l'enveloppe votée.
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 16/06/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 16/06/2025	Périgueux, le 16/06/2025
Le secrétaire de séance	Le Président
Christian LECOMTE 	Jacques AUZOU 